

DPA 013

NETTOYANT pour la DESOXYDATION et la DECONTAMINATION Des SURFACES en ACIERS INOXYDABLES AUSTENITIQUES USAGE PROFESSIONNEL

*DPA 013 est une préparation en eau déminéralisée, à base d'acides minéraux, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant. **Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.***

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1310 G/L +/- 20G/L
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
pH pur	: 0.5 ENVIRON
pH à 1%	: 1.8 ENVIRON
Odeur	: FACILEMENT ACIDULEE
Couleur	: INCOLORE
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

DPA 013 réduit la possibilité de formation d'oxydes ou de produits de corrosion à partir de particules de métal, particules ferreuses, présentes sur les surfaces.

DPA 013 permet d'éliminer les pollutions superficielles du type poussières d'atelier déposées, pollution par contact des outils ou outillages, particules non adhérentes, dépôts de matières salines produits par des manipulations, graisses et huiles d'usinages, trace de doigt.

DPA 013 redonne une couche uniforme protectrice de surface passive aux aciers inoxydables permettant ainsi de laisser le métal propre et brillant.

DPA 013 est utilisé dans les ateliers réalisant ou installant des structures en aciers inoxydables dans les industries techniques ou agro-alimentaires.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

♦ Selon la nature des matériels, appliquer sur les surfaces à l'aide d'un pinceau, brosse ou par circulation en circuit fermé ou aspersion : selon l'état de surface, s'emploie de préférence, dilué dans de l'eau déminéralisée ou eau non chlorée, à raison de **1 partie de produit pour 2 parties d'eau.**

♦ Laisser agir 15 à 20 minutes.

♦ Rincer les surfaces par aspersion ou circulation avec de l'eau déminéralisée (ou de l'eau contenant moins de 5 ppm de chlore) jusqu'à obtention du Ph initial de l'eau de rinçage (vérifier au papier Ph).

♦ Vérifier la qualité du nettoyage dégraissage par un test de mouillabilité de surface.

♦ Terminer selon le cas, par un rinçage avec DPA 09 liquide ou gel.

♦ **NOTA : l'exposition de pièces en inox en atmosphère poussiéreuse (poussières d'oxyde de fer issues de l'usinage de l'acier noir) présente un risque de développement de tache de corrosion. Emballer ou retirer de la zone poussiéreuse les pièces décontaminées après rinçage.**



RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation ;

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter dans un endroit caché pour déterminer compatibilité du produit avec le support.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.